

# Finances 2025

Le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2025 de la commune le 4 avril 2025. Préalablement, le compte administratif 2024 (traduction comptable de l'action menée en 2024) dûment validé par la trésorerie de Cergy, a été approuvé par l'assemblée locale. Il se présente ainsi:

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	771 871,96 €	Recettes	118 324,66 €
Dépenses	729 170,49 €	Dépenses	259 067,14 €
<b>Résultat exercice 2024</b>	<b>42 701,47 €</b>	<b>Résultat exercice 2024</b>	<b>-140 742,48 €</b>
Report résultat antérieur	457 415,64 €	Report résultat antérieur	186 723,62 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>500 117,11 €</b>	<b>Résultat cumulé</b>	<b>45 981,14 €</b>

Les résultats sont affectés respectivement au compte de fonctionnement reporté (002) et au compte d'investissement reporté (001) sur l'exercice 2025.

Le **budget primitif 2025 voté** se présente comme suit:

Section de Fonctionnement Dépenses et Recettes à hauteur de	1 023 897,11 €
Section d'Investissement Dépenses à hauteur de	357 077,09 €
Section d'Investissement Recettes à hauteur de	403 058,23 €

En matière de fiscalité, malgré le désengagement continu de l'état les taux communaux ne changent pas par rapport à 2024.

Pour 2025, les taux votés en Conseil Municipal sont les suivants:

	2023	2024	2025
Taxe d'habitation	10.13 %	10.13 %	10.13 %
Taxe sur le foncier bâti	27.32 %	28.32 %	28.32 %
Taxe sur le foncier non-bâti	36.13 %	36.13 %	36.13 %

La présentation des comptes 2024 et du budget primitif 2025 qui a été faite durant le Conseil Municipal du 4 avril 2025 est disponible dans la section **Documents** de cet article.

Documents

[Présentation des comptes 2024 et du budget primitif 2025](#)